

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Nom du produit: **CHRYSO®DuraPrint**

UFI: XC71-J0XQ-A00H-UHJ8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Produits Chimiques pour la Construction.**Identifié utilisations déconseillées:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**GCP Produits de Construction SAS
ZA des Foulletons
39140 Larnaud

Tel : +(33) 3 84 48 48 60

Fax : +(33) 3 84 48 48 61

www.gcpat.com**Service chargé des renseignements:** msds.gcp@gcpat.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident) - Appeler CHEMTREC (jour / nuit) au:

Aux États-Unis et au Canada: 800-424-9300

En dehors des États-Unis et du Canada: +1 703-741-5970

Numéro de téléphone d'urgence national: CHEMTREC France +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon le type de manipulation et d'utilisation, il est possible que de la silice cristalline alvéolaire en suspension dans l'air soit générée. L'inhalation prolongée et/ou massive de poussière de silice alvéolaire peut engendrer une silicose. L'exposition professionnelle à la silice cristalline alvéolaire doit être surveillée et contrôlée.

Ce produit doit être manipulé avec précaution afin d'éviter la génération de poussière.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

Nom du produit: CHRYSO®DuraPrint

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ciment

Cendres volantes, ciment Portland

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Indications complémentaires:

Éviter de respirer les poussières.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 Reg.nr.: 01-2120770509-45-XXXX	quartz (SiO ₂) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-<100%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 EUH203	25-<30%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-<3%
CAS: 68475-76-3 EINECS: 270-659-9	Cendres volantes, ciment Portland Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	1-<3%

Nom du produit: *CHRYSO®DuraPrint*

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Consulter un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Balayer tout produit renversé et le placer dans des récipients.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Équiper les mélangeurs de pare-poussière.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

Nom du produit: *CHRYSO®DuraPrint*

(suite de la page 3)

Eviter la formation de poussière.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les surfaces humides sont glissantes et dangereuses.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

STOCKAGE

Indications concernant le stockage commun: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker dans un endroit sec.

Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

14808-60-7 quartz (SiO₂)

VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
------	---

13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ C2
------	---

DNEL

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	DNEL long term syst.	700 mg/kg bw/d (general population)
Inhalatoire	DNEL long term syst.	10 mg/m ³ (workers)

PNEC

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC freshwater	>1 mg/l
PNEC marine water	0,127 mg/l
PNEC sediment (FW)	≥1.000 mg/kg dw
PNEC sediment (MW)	≥100 mg/kg dw
PNEC soil	100 mg/kg

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Les niveaux atmosphériques de la poussière doivent être maintenus OEL sous. Où mécanique des méthodes soyez inadéquates protecteur des équipement doit être utilisé.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

Nom du produit: *CHRYSO®DuraPrint*

(suite de la page 4)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

Contrôlez l'exposition aux ingrédients à l'aide des paramètres de contrôle sur le lieu de travail (s'ils sont mentionnés plus haut). Si aucun ingrédient n'est mentionné, une protection respiratoire n'est généralement pas obligatoire.

Si les limites d'exposition sont énumérées et sont susceptibles d'être dépassées, utilisez un équipement de protection respiratoire homologué et un type de filtre convenant aux ingrédients énumérés (NIOSH, CEN, etc.).

En cas d'exposition prolongée à de fortes concentrations de poussière en suspension dans l'air, porter un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne et nationale.

EN 143.

Protection des mains:

Gants de protection.

EN 374.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile.

Gants en PVC.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

EN 166.

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

INDICATIONS GÉNÉRALES

État physique	Solide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
VISCOSITÉ	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Soluble

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

Nom du produit: *CHRYSO®DuraPrint*

(suite de la page 5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	>1 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	
Voir point 3.	

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Poudre
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non réglementé
Aérosols	Non réglementé
Gaz comburants	Non réglementé
Gaz sous pression	Non réglementé
Liquides inflammables	Non réglementé
Matières solides inflammables	Non réglementé
Substances et mélanges autoréactifs	Non réglementé
Liquides pyrophoriques	Non réglementé
Matières solides pyrophoriques	Non réglementé
Matières et mélanges auto-échauffants	Non réglementé
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non réglementé
Liquides comburants	Non réglementé
Matières solides comburantes	Non réglementé
Peroxydes organiques	Non réglementé
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non réglementé
Explosibles désensibilisés	Non réglementé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

Nom du produit: *CHRYSO®DuraPrint*

(suite de la page 6)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rats)
Inhalatoire	LC50, 4h	6,82 mg/l (rats)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut blesser les tissus oculaires s'il n'est pas retiré rapidement.
Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Les coulis et mortiers cimentaires sont connus pour provoquer des dermatites de contact irritantes et allergiques. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des brûlures chimiques.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

Indications générales: Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

Nom du produit: CHRYSO®DuraPrint

(suite de la page 7)

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Il convient d'éviter la formation de poussière provenant des résidus d'emballage, et d'assurer aux travailleurs une protection adéquate. Stocker les emballages usagés dans des récipients fermés.

EMBALLAGES NON NETTOYÉS
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Afin d'obtenir des informations pour Identification des dangers consulter le chapitre 2.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 22.12.2023

Numéro de version 1.0

Révision: 22.12.2023

Nom du produit: *CHRYSO®DuraPrint*

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique:

GCP Produits de Construction SAS
ZA des Foulletons,
39140 Larnaud

Tel : +(33) 3 84 48 48 60

Fax : +(33) 3 84 48 48 61

Autres indications: Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.

FR